

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissent les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CABORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CABORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Nationalisme et Finances

Si on laissait faire MM. les députés nationalistes, qui sont les coryphées et les boute-en-train de la minorité réactionnaires, la République serait bien vite à bas. On sait quels affectueux projets nourrissent envers elle MM. Paul Déroulède, Marcel Habert et C<sup>o</sup>. Dans cette compagnie, et au premier rang, il faut distinguer M. Gauthier (de Clagny), ancien bonapartiste et boulangiste de marque, qui ne perd aucune occasion de se signaler à l'attention par de retentissantes propositions.

Cela n'empêche pas M. Gauthier (de Clagny) et ses amis de saisir toutes les occasions de se proclamer d'excellents républicains et, dans nos rangs eux-mêmes, il se trouve parfois encore des gens pour se laisser prendre à ces palinodies.

Une des plus jolies et des plus complètes est celle à laquelle M. Gauthier (de Clagny), déjà nommé, s'est livré à la tribune de la Chambre des députés lorsqu'en termes indignés, il a prétendu démontrer que c'était la politique de ces dernières années qui était responsable de la situation financière. L'honorable député de Seine-et-Oise a traité cette politique de politique de chambardement, comme si les « chambardements » à cette heure, n'étaient pas, en première ligne, les nationalistes toujours prêts à réclamer, dans un but de popularité ou, pour mieux dire, de populacerie détestable, de nouveaux accroissements de dépenses.

La réponse que le ministre des finances, M. Rouvier, a faite à M. Gauthier (de Clagny) n'a rien laissé à désirer.

En termes très justes, et qui ne manqueraient pas d'une certaine ironie, le ministre des finances s'est borné à poser un certain nombre de questions qui portaient en elles-mêmes leur réponse.

Est-ce la politique, en effet, qui est la cause de la diminution de 40 millions sur l'alcool ? Est-ce la politique qui a fait fléchir les droits de douane de 51 millions ? Est-ce la politique qui a produit une diminution de 5 millions sur les sucres et de 12 millions à l'enregistrement ? Il est vrai que nous avons, par contre, une plus-value de 10 millions 1/2 sur le timbre, une augmentation de 16 millions sur les tabacs et de 5 millions 1/2 sur les contributions directes. Est-ce la politique qui nous a coûté 19 millions de primes ?

Apparemment, M. Gauthier (de Clagny) aurait changé tout cela, comme l'a remarqué M. Rouvier, s'il avait pu devenir dictateur et se débarrasser de tout contrôle parlementaire, lui qui se déclare à tout propos, l'ennemi du parlementarisme, alors même qu'il en use et qu'il en abuse tout au moins à la tribune.

La vérité, c'est que des dépenses supplémentaires ont été nécessitées par certaines réformes sociales, par la guerre, par la marine, par la catastrophe de la Martinique et autres événements fort tristes qui nécessitaient d'immédiats secours !

Les nationalistes ont-ils le droit de s'é-

lever contre ces dépenses qui, le plus souvent, seraient autrement importantes encore, si on les écoutait ?

Ne renchérissent-ils pas à tout propos et hors de propos, sur toutes les propositions relatives aux retraites ouvrières et aux autres questions de ce genre ?

Ne les entendons-nous pas sans cesse se plaindre de l'abaissement de la France et de la prétendue insuffisance de l'organisation de la défense nationale ? Ne sont-ils pas les ennemis nés de toutes les économies et ne font-ils point, à tout instant, penser à ce légendaire personnage qui déclarait gravement avoir trouvé le moyen de dégrever les contribuables, en augmentant le produit des impôts ?

A la fin de sa réponse à l'orateur nationaliste, M. le Ministre a fait une très sage déclaration : « L'on m'a demandé, a-t-il dit en résumé, pourquoi j'avais recouru à un emprunt avant d'avoir épuisé tous les moyens que j'avais pour rétablir l'équilibre. »

Ces moyens sont-ils épuisés ? C'est ce que nous apprendra l'avenir et, à cet égard, pour le noter en passant, on ne saurait se dissimuler que mieux vaudrait, le cas échéant, un large et franc appel au crédit public que des moyens détournés de faire face à des nécessités dont il faut avoir le courage de se rendre compte.

On a reproché, pour ne citer qu'un fait, au ministre des finances d'avoir demandé, dans un projet de douzième provisoire, l'autorisation d'émettre des obligations sexennaires. Que pouvait-il faire autre chose, alors que, par suite du retard périodique et répété du vote du budget, le Trésor manque des ressources dont il aurait besoin et s'est vu condamné à faire l'avance du déficit des deux dernières années ? Comment attendre, sans cet expédient, la période de l'année où les ressources ordinaires afflueront dans les caisses de l'Etat.

La vérité, c'est qu'il faudrait une toute autre régularité dans le vote du budget, un esprit d'économie auquel le Parlement se montre trop souvent étranger, de moindres dépenses militaires et administratives.

Hors cela, il n'y a que des mots vains et des phrases vaines, et personne n'en abuse davantage que MM. les députés nationalistes.

A. B.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre vote les articles de la loi des finances tendant à augmenter le personnel de la cour de Paris au détriment de diverses cours de province.

Une proposition de M. Bepmale décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1903 le traitement des instituteurs et des institutrices stagiaires sera de 1000 fr., ceux de la cinquième classe sera de 1100 fr.

De plus, les stagiaires seront titularisés au 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'obtention du certificat d'aptitude et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1904, instituteurs et institutrices de cinquième et quatrième classes passeront régulièrement au bout de cinq ans dans la classe supérieure.

M. Schneider demande la création d'un article 48 bis instituant une médaille commémorative du siège de Belfort en 1870-71.

M. Doumer combat la proposition qui est repoussée.

La Chambre s'occupe ensuite des articles qui tendent à accorder une somme de un million pour les pensions aux ouvriers des mines.

MM. Laurent-Castelet, Dracke et Beaugard demandent la disjonction de ces articles, mais elle est repoussée par 349 voix contre 187.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 4 mars 1903

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre s'occupe des articles relatifs au vote d'un million pour la majoration des retraites des ouvriers mineurs.

MM. Guillaud et Beaugard déposent un amendement tendant à ce que la majoration ne dépasse pas 1 million et qu'elle sera affectée chaque année à partir de 1904.

M. Jumel et le ministre des travaux publics s'opposent au vote de cet amendement qui est retiré par leurs auteurs.

Le 2<sup>e</sup> paragraphe est voté ; il en est de même du paragraphe 3.

M. Janet dépose un amendement tendant à ce que la somme d'un million prévue à l'article 57 A et les frais d'application de la présente loi soient à la charge des exploitants des mines.

M. Jaurès combat l'amendement qui est repoussé par 393 voix contre 137.

Le projet est ensuite voté.

M. Perroche soutient un amendement tendant à ce que les bureaux de tabac d'un produit de plus de 500 francs soient mis en adjudication.

Le produit de ces adjudications serait mis au service des pensions de retraite et de secours temporaires à des fonctionnaires.

Cet amendement est adopté malgré les protestations de M. Rouvier.

M. Empereur propose un amendement tendant à ce qu'un prélèvement supplémentaire pouvant aller jusqu'à 10/0 soit fait sur la masse des sommes engagées au pari mutuel de ceux des hippodromes où il n'est fait qu'un prélèvement de 7/0/0 ; le produit sera affecté à subventionner dans les communes à faibles ressources budgétaires des travaux d'assainissement.

M. Mougeot réclame la disjonction de cet amendement ; la disjonction est repoussée par 271 voix contre 261.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 3 mars 1903

Présidence de M. Barbey, vice-président.

Le Sénat vote un projet tendant à augmenter les pensions des veuves et orphelins des fonctionnaires civils et militaires qui ont trouvé la mort dans la catastrophe de la Martique.

On passe à une proposition de loi concernant les conseils de prud'hommes.

Le Sénat se prononce contre les dispositions votées par la Chambre, relatives aux droits des conseils de prud'hommes entre les conflits de patrons et d'ouvriers.

Un amendement de M. Strauss tendant à ce qu'on repousse le texte de la Chambre sauf un paragraphe soumettant aux conseils de prud'hommes les conflits entre l'Etat et ses employés, est ajourné.

Et la séance est levée.

## La politique franco-allemande

Les *Novosti* publient le curieux article suivant :

« Depuis quelque temps la presse allemande se fait remarquer par son ton agressif contre la France et contre M. Delcassé en particulier, qu'elle accuse de faire de la politique antiallemande. C'est que les Allemands ne peuvent pas se faire à l'idée que c'est la France et non l'Allemagne qui joue le principal rôle dans la question macédonienne.

« Là, comme dans les affaires de Crète, la France a agi conformément à ses traditions historiques, avec le souci constant

de maintenir la paix universelle et non pas avec la préoccupation de brouiller deux puissances entre elles, comme le prétendent certains journaux berlinois.

« Au surplus le ministère Combes n'a rien fait pour modifier le moins du monde les relations existant entre la France et l'Allemagne. Depuis la constitution du Ministère Waldeck-Rousseau, ces rapports ont été et sont encore satisfaisants.

« On ne saurait en demander davantage, car la blessure de 1870 n'est pas encore cicatrisée. La meilleure politique est celle où chacune des deux puissances gardera ses positions respectives. Le maintien du *statu quo* et le soin d'éviter toute cause de conflit, voilà les bases du *modus vivendi* qui s'est établi depuis 1870. On ne voit pas pourquoi la France ferait preuve d'une condescendance excessive à l'égard de l'Allemagne. »

## INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Le conseil des ministres s'est réuni mardi matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

Il s'est longuement occupé des discussions budgétaires en cours devant la Chambre. Le ministre des finances a entretenu ses collègues des moyens de rétablir l'équilibre qui a été détruit par les votes émis jusqu'ici par la Chambre.

Le conseil a été d'avis qu'il fallait faire les plus grands efforts pour obtenir de la Chambre, au prix de la disjonction de certains articles de la loi de finances, si cela était nécessaire, que la discussion du budget fût terminée samedi prochain au plus tard. Sans cela le Sénat n'aurait plus le temps suffisant pour discuter le budget à son tour et l'on serait obligé de voter un quatrième douzième provisoire.

M. Rouvier a ensuite rendu compte de l'émission d'obligations à court terme qu'il vient de faire en exécution de la loi qui l'a autorisée.

On sait que cette loi a fixé à 250 millions le maximum des obligations à émettre. Mais le ministre des finances n'ayant pas besoin immédiatement de la totalité de cette somme, avait restreint l'émission à 100 millions. Cette somme a été souscrite en quelques heures, le jour même de l'émission.

Par l'arrêté qu'il avait pris, le ministre des finances s'était réservé le droit de réduire ou d'écarter les demandes lorsque le chiffre de cent millions aurait été atteint.

Le ministre de l'agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi relatif à la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine.

Le budget de 1903

La commission des finances a continué l'examen officieux du budget de 1903.

En ce qui concerne le chapitre 11 du budget de la marine ; où figurent les administrateurs de l'inscription maritime, créés par le ministre, la commission n'a pas pris de décision ; sept membres s'étant déclarés favorables et sept hostiles à la réforme de M. Pelletan, elle a résolu de s'en rapporter au Sénat, qui tranchera la question lors de la discussion du budget de la marine.

L'équilibre du budget

On sait que, par suite des votes émis par la Chambre, l'équilibre du budget de 1903 a été détruit. Il y a un écart de 30 millions environ entre les dépenses et les recettes.

Le ministre des finances a accepté la

surtaxe de 1 fr. 25 sur les pétroles qui donnera cinq millions. Restait à trouver 25 millions.

M. Rouvier avait songé à établir un décime sur les droits de douane, soit sur les droits simplement fiscaux, soit sur l'ensemble des droits fiscaux et protecteurs. Mais ce système a rencontré des difficultés d'application.

Finalement le ministre des finances revient à l'idée d'extraire du budget de 1903, pour en faire l'objet d'un compte spécial alimenté par des obligations sexennaires, le service de la garantie d'intérêt des chemins de fer.

**Les Congrégations**

Le président du conseil demandera à la Chambre de commencer lundi 9 mars, la discussion des projets concernant les congrégations. Il acceptera que les séances du vendredi soient réservées aux interpellations et celles du samedi à l'examen des élections qui ne sont pas encore validées.

M. Contant (Seine) va déposer la proposition de loi suivante :

« Nul n'est admis à diriger, soit directement, soit par personne interposée, un établissement industriel ou commercial, un ouvrier de quelque nature qu'il soit, ni à y exercer ou faire exercer une industrie, ou un commerce, s'il appartient à une congrégation religieuse. »

M. Contant demandera que cette proposition soit discutée en même temps que les projets concernant les demandes d'autorisation des congrégations.

**Comité exécutif radical**

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Maujan, député de la Seine, après avoir entendu le rapport de M. Thouin, député d'Oran sur la situation politique, et engagé une discussion approfondie, a voté par acclamation, et à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, approuvant les conclusions du rapport de M. Rabier, invite les députés du parti à repousser en bloc et par catégorie les demandes d'autorisation des congrégations. Il affirme que le pays républicain ne comprendrait pas que le gouvernement hésitât à poser la question de confiance. »

Le comité, saisi de la proposition d'exclusion du parti du docteur Dupuy, qui, en refusant de se désister après le premier tour de scrutin, a favorisé l'élection d'un nationaliste à Moissac, a décidé de le convoquer devant la commission de contrôle et d'arbitrage, laquelle devra lui soumettre ses conclusions à bref délai.

**La France et le Vatican**

M. Masse, député de la Nièvre, a écrit, il y a quelques jours au ministre des affaires étrangères pour lui demander à quel moment il comptait faire distribuer le Livre Jaune sur les relations entre la France et le Vatican, dont la publication avait été réclamée par la Chambre. M. Delcassé n'ayant pas répondu à cette lettre, M. Masse vient de lui renouveler sa demande.

**En faveur des indigènes**

MM. Buisson, P. Guiey et Francis de Pressensé, députés, membres du comité central de la Ligue des droits de l'homme, viennent d'adresser à M. le président du conseil une lettre où ils émettent le vœu :

« Que le voyage prochain du premier magistrat de la République sur le sol de notre colonie, inaugure en faveur de l'indigénat une ère de réforme et de réparation de façon qu'il ne soit plus permis d'arrêter sans jugement et d'interner sans condamnation les indigènes, de confisquer les biens des accusés et de prononcer sans aucune garantie judiciaire des peines collectives qui frappent indistinctement les innocents et les coupables de sorte qu'enfin, dans un avenir prochain, des mesures législatives revisent le Code de l'indigénat et le décret de 1902 sur les tribunaux répressifs. »

**Le timbre proportionnel**

La commission parlementaire fiscale a entendu M. Pascal Groussé sur sa proposition de loi, relative au timbre proportionnel,

dont il propose l'application en France à titre d'essai, sous forme d'impôt de statistique remboursable.

**Bourses d'enseignement primaire**

Le ministre de l'instruction publique vient de faire connaître la répartition des bourses d'enseignement primaire pendant l'année 1902 dans les écoles primaires supérieures.

A la suite des examens des 9 et 12 mai 1902, auxquels se sont présentés 4,981 aspirants (2,826 garçons et 2,155 filles), 2,135 candidats ont été déclarés admissibles (1,152 garçons et 983 filles).

Les crédits disponibles ont permis au préfet d'accorder des bourses ou fractions de bourses de diverses catégories à 564 garçons et 481 filles.

Sur les 564 garçons auxquels des bourses ont été concédées :

520 ont été placés dans les écoles primaires supérieures proprement dites ;

24 ont été placés dans les écoles soumises au régime de la loi du 11 décembre 1880 ;

18 ont été placés dans des cours complémentaires ;

2 ont été placés dans des établissements libres.

Sur les 481 filles nommées ;

410 ont été placées dans les écoles primaires supérieures proprement dites ;

11 ont été placées dans les écoles soumises au régime de la loi du 11 décembre 1880 ;

56 ont été placées dans des cours complémentaires ;

4 ont été placées dans des établissements libres.

**Pluie de poussière en Suisse**

Depuis quelques jours, on constate, en Suisse des phénomènes atmosphériques très curieux, rappelant ceux qui s'y étaient déjà produits quelques semaines après la catastrophe de la Martinique.

Sur différents points de la Suisse, mais particulièrement sur la chaîne du Jura, il est tombé, et par endroits il tombe encore, une abondante pluie de poussière qui teint en gris tout ce qu'elle atteint. Cette étrange poussière, qui paraît avoir une origine volcanique, couvre toute la nature, et la neige elle-même est recouverte d'un immense manteau grisâtre. Dans le canton d'Argovie, à Aarau, où cette poussière de cendres est également apparue, les habitations sont entièrement couvertes d'une teinte gris-jaune.

Le phénomène reste, d'ailleurs, limité à une certaine altitude. C'est ainsi que dans le Jura neuchâtelois, la poussière volcanique n'est pas descendue plus bas qu'à 1.350 mètres, alors qu'à une altitude supérieure elle formait une brume qui s'infiltrait de toutes parts.

Le monde scientifique est rendu très perplexé par cet étrange phénomène.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Enseignement primaire**

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, adresse aux préfets la circulaire suivante, relative aux études surveillées dans les écoles primaires :

« Monsieur le Préfet,

» Des études surveillées rétribuées par les familles ou par les conseils municipaux sont organisées dans les écoles publiques de beaucoup de communes.

» La répartition de la somme affectée à la rétribution du personnel chargé de ce service spécial, donne fréquemment lieu à des difficultés.

» J'estime que, pour y mettre fin, il est nécessaire de substituer aux arrangements particuliers qui ont été pris, une réglementation générale applicable à toutes les écoles publiques du département.

» Je vous invite, en conséquence, à élaborer, d'accord avec M. l'inspecteur d'académie, un projet de règlement qui sera soumis à l'examen du Conseil départemental de l'enseignement primaire, conformément à l'article 48, § 4 de la loi du 30 octobre 1886.

» Les dispositions essentielles de ce règlement pourraient être, à mon avis, les suivantes : fixation des études surveillées après la récréation qui suit la classe du soir et limitation de la durée à une heure au moins et à deux heures au plus ; interdiction de transformer ces études en classes ; liberté laissée au personnel de prendre part ou non

aux études surveillées ; admission gratuite de tous les élèves qui en font la demande, lorsque les frais des études surveillées sont supportés par la commune.

» La somme totale provenant de la rétribution des études formerait masse pour toute l'école. Elle serait partagée à la fin de chaque mois ou de chaque trimestre en autant de parts égales qu'il y a de participants, le directeur compris, qui prélèverait une part, en raison de l'organisation et de la responsabilité qui lui incombent dans la surveillance. Le reste serait distribué entre les maîtres au prorata du nombre d'heures qu'ils auraient fournies.

» Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente circulaire et me faire connaître ultérieurement la décision qui aura été prise.

» Recevez Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,

J. CHAUMIÉ

**Bourses d'enseignement primaire supérieur**

A la suite des examens des 9 et 12 mai 1902, auxquels se sont présentés 4981 aspirants (2826 garçons et 2155 filles), 2135 candidats ont été déclarés admissibles (1152 garçons et 983 filles).

Il a pu être accordé des bourses ou fractions de bourse des diverses catégories à 564 garçons et 481 filles.

Voici les noms des jeunes gens et jeunes filles de notre département qui ont obtenu une bourse.

Emont (Léontine-Rose-Marie), née le 3 août 1888 à St-Denis-Martel ; la mère, institutrice publique à St-Denis-Martel. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de St-Céré.

Fontanel (Alphonse), né le 31 mai 1888 à Dégagnac. Le père agriculteur à Dégagnac. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Lavaysse (Virginie-Magdeleine-Rose), née le 3 mars 1888 à St-Céré. Le père camionneur à St-Céré. Quart de bourse d'entretien, à l'école primaire supérieure de St-Céré.

Lestrade (Henri-Marius), né le 25 mars 1890 à Latronquière. Le père instituteur public à Cavagnac. Demi-bourse d'internat école primaire supérieure de Martel.

Loublanchès (Paul-Pierre-Gaston) né le 17 juillet 1888 à Crayssac. Le père instituteur public à Crayssac. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

Mauriol (Anne-Fernande), née le 19 janvier 1888 à Luzech. Le père menuisier à Luzech. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Petit (Camélia-Marie-Ursule-Delphine), née le 23 janvier 1889 à St-Cirq-Lapopie. Le père tourneur à St-Cirq-Lapopie. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Montcuq.

Soulaacroup (Albert) né le 10 février 1889 à Cahors. Demi-bourse d'internat, école primaire supérieure de Luzech.

**Les conseils de révision**

Les opérations du conseil de révision pour la formation de la classe 1902 commenceront, en France et en Algérie, le 16 mars 1903 pour se terminer, au plus tard, le 8 juin suivant.

**Les appels en 1903**

Voici le tableau indiquant pour la 17<sup>e</sup> région, les dates d'appel des diverses catégories de réservistes et territoriaux pendant l'année 1903 :

**DISPENSÉS DE LA CLASSE 1899 ET RÉSERVISTES DES CLASSES 1893 ET 1896**

Infanterie. — 1<sup>re</sup> série : réservistes ajournés en 1902 en obtenant un déplacement d'appel. Seront convoqués par appels échelonnés à des dates fixées par les chefs de corps entre la fin de l'instruction individuelle et le départ pour les manœuvres.

2<sup>e</sup> série : manœuvres d'automne, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Artillerie. — 18<sup>e</sup> régiment d'artillerie : 1<sup>re</sup> série du 15 avril au 12 mai ; 2<sup>e</sup> série du 26 mai au 22 juin ; 3<sup>e</sup> série du 12 octobre au 8 novembre.

23<sup>e</sup> régiment d'artillerie : 1<sup>re</sup> série du 15 avril au 12 mai ; 2<sup>e</sup> série du 15 mai au 12 juin ; 3<sup>e</sup> série du 16 juin au 13 juillet ; 4<sup>e</sup> série du 5 octobre au 1<sup>er</sup> novembre.

2<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers : 1<sup>re</sup> série du 12 mars au 8 avril ; 2<sup>e</sup> série du 1<sup>er</sup> au 28 juin ; 3<sup>e</sup> série du 3 au 31 août ; 4<sup>e</sup> série du 21 septembre au 18 octobre.

Cavalerie. — 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs : 1<sup>re</sup> série du 9 février au 8 mars ; 2<sup>e</sup> série du 16 mars au 12 avril ; 3<sup>e</sup> série du 28 septembre au 25 octobre.

10<sup>e</sup> régiment de dragons. — 1<sup>re</sup> série du 26 janvier au 22 février ; 2<sup>e</sup> série du 2 au 29 mars ; 3<sup>e</sup> série du 21 septembre au 18 octobre.

Génie. — Pontonniers : date à fixer ultérieurement pour les exercices de pointage à Avignon.

Sapeurs-mineurs : du 24 août au 20 septembre.

Sapeurs conducteurs : du 21 septembre au 18 octobre.

Train des équipages : sections de commis et ouvriers militaires d'administration, secrétaires d'état-major et du recrutement, infirmiers militaires, gendarmerie, greffes des tribunaux militaires. Appels échelonnés pendant tout le cours de l'année.

Hommes de toutes armes exerçant les professions de tailleur, cordonnier, armurier, maréchal-ferrant, bourrellier et dans les corps d'artillerie, d'ouvriers en bois et en fer. Appels échelonnés pendant tout le cours de l'année.

Bataillons d'infanterie d'Afrique : du 20 avril au 17 mai.

**TERRITORIAUX DES CLASSES 1886, 1887 et 1888**

Infanterie. — 1<sup>re</sup> série, du 28 septembre au 10 octobre ; 2<sup>e</sup> série, du 19 au 31 octobre.

Cavalerie. — Escadron territorial de chasseurs du 8 au 15 novembre.

Escadron territorial de dragons : du 26 octobre au 7 novembre.

Artillerie. — Groupe territorial du 18<sup>e</sup> d'artillerie : batteries convoquées à Marseille, batteries numéros 1, 2, 3, 4 et 9 du 2 au 15 novembre.

Unités convoquées à Toulouse, du 22 septembre au 4 octobre.

Groupe territorial du 23<sup>e</sup> d'artillerie ; batteries convoquées à Toulon, batterie numéro 1 du 27 juillet au 9 août ; batterie numéro 2 du 24 août au 6 septembre ; batterie numéro 3 convoquée à la Rochelle du 19 au 31 octobre.

Unités convoquées à Toulouse : 1<sup>re</sup> série, du 21 septembre au 4 octobre ; 2<sup>e</sup> série, du 2 au 15 novembre.

Génie. — Sapeurs-conducteurs de la classe 1887 : du 26 octobre au 8 novembre.

Train des équipages, sections de commis et ouvriers militaires d'administration, secrétaires d'état-major et de recrutement, infirmiers militaires, gendarmerie, greffes des tribunaux militaires. Appels échelonnés pendant tout le cours de l'année.

Hommes de toutes armes, exerçant la profession de tailleur, cordonnier, armurier, maréchal-ferrant, et dans les corps d'artillerie, d'ouvriers en bois et en fer. Appels échelonnés pendant tout le cours de l'année.

**CAHORS**

**Beaux-arts**

Monsieur le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder les estampes ci-après pour la décoration de l'hôtel de la préfecture du Lot :

*L'Homme à l'Epée*, par Laguillermie, d'après Frans-Hals.

*Retour à la Ferme*, par Jeannin, d'après Troyon.

*La Source*, par Salmon, d'après Ingres.

*Glorification de la Loi*, par Flameng, d'après Paudry.

*La Famille*, par Fouquet-Darval, d'après Rembrandt.

**Ecole de St-Maixent**

Dans la liste des sous-officiers admis à l'Ecole militaire d'infanterie à la suite du concours de 1903, nous relevons le nom de M. Escalé, sous-officier au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

**Patronage de jeunes filles**

Dimanche prochain 8 mars, à 5 heures du soir, M. Paumés professeur au Lycée Gambetta, fera au Patronage de jeunes filles, ouvert à l'école normale d'institutrices, une conférence-lecture sur la vie et l'œuvre d'Edgar Quinet.

**Cours publics de la Mairie**

Samedi, 7 mars, à 8 heures et demie du soir, M. Cahier fera une causerie de sciences pratiques, accompagnée de projections lumineuses.

**Sujet de la conférence :**

Le rôle de l'eau dans la nature : les sources, les rivières souterraines, les grottes et les puits de Padirac.

**Vélo-Sport Cadurcien**

Les membres du V. S. C. sont priés d'assister à l'Assemblée générale de la Société, qui aura lieu le vendredi 6 courant à 8 h. 1/2, au siège du Club.

**Ordre du jour :**

Organisation du bal annuel pour la Mi-Carême.

Nomination d'un trésorier.

Groupe d'Etudes sociales

Les membres du groupe *La Solidarité* sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, demain vendredi 6 mars 1903, à 8 h. 1/2 du soir, à la Mairie.

Le secrétaire,  
LÉON MARMESSE.

Rixe

Hier soir vers minuit, dans la rue de l'Université, trois ou quatre individus se sont pris de querelle, et en sont venus aux coups.

De forts horions ont été échangés de part et d'autre, jusqu'à l'arrivée des agents qui ont rétabli l'ordre en conduisant au poste les batailleurs dont deux au moins portent des marques sérieuses de la rixe.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de février :

Naissances, 14, se décomposant comme suit : 4 garçons et 10 filles dont deux jumelles.

Décès, 41, ; mort-né, 1 ; mariages, 6 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : deux de moins de un an ; cinq de 1 à 10 ans ; deux de 20 à 39 ans ; quatre de 40 à 59 ans ; dix de 60 à 69 ans ; dix de 70 à 79 ans ; six de 80 à 89 ans ; deux de 90 à 100 ans.

Les causes de ces décès sont :

Grippe, 4 ; tuberculose des poumons, 3 ; tuberculose des méninges, 1 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 9 ; maladies organiques du cœur, 5 ; bronchite chronique, 2 ; autres affections de l'appareil respiratoire, 6 ; affection de l'estomac (cancer excepté), 1 ; néphrite et maladie de Bright, 1 ; débilité congénitale, 1 ; débilité sénile, 4 ; mort violente (suicide excepté), 1 ; autres maladies, 2 ; maladies inconnues ou mal définies, 2.

Dans ce nombre se trouvent 9 décès à l'hospice, dont cinq domiciliés dans la commune, un dans la commune de Castelnaud-Montriat, un dans la commune de Labastide-Murat, un dans la commune de Cabrerets et un dans la commune de Vers.

Théâtre de Cahors

Ainsi que nous l'annoncions, nous aurons le mardi 10 mars la représentation attendue du *Barbier de Séville*. L'interprétation des types immortels de Figaro, Almaviva, Basile et Bartholo est digne de nos grandes scènes parisiennes, M<sup>lle</sup> Gaudy, de la Comédie-Française, que la direction a eu le rare bonheur de pouvoir engager pour ces représentations, donnera à la figure exquise de Rosine, ce charme de jeunesse, de beauté et en même temps d'espièglerie que Beaumarchais rêvait.

Dans le *Barbier de Séville* le rire ne perd pas ses droits et la ruse malicieuse de Figaro, la sympathie inspirée par Almaviva, les trames grotesques de Bartholo et de Basile, sont des sujets d'interminables éclats d'une gaieté saine et de bon goût.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 MARS 1903  
Allegro Militaire, Schrammel.  
Charles VI (ouverture), Halévy.  
Ballet de Faust, Gounod.  
Paillasse (fantaisie), Léoncavallo.  
Marche militaire n° 1, Schubert.  
*Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h.*

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 5 mars 1903

Naissances

Couderc, Pierre-Léon, Rue Saint-André, 10.  
Cat, Marcelle-Emilie, rue des Badernes 1.  
De Valon, François-Marie-Joseph-Jean-Raymond-Louis, boulevard Gambetta, 16.  
Magot, Maurice-Jean, rue du Portail-des-Augustins, 10.  
Herbeil Jeanne, rue Nationale, 15.

Décès

Clary, Catherine, s. p. Vve Vayssières, 84 ans, rue Saint-Namphaise, 5.  
Fourastier, Marie-Louise, 2 mois, impasse d'Auvergne, St-Georges.

**Faites comme eux.** — Rozelières (Meurthe-et-Moselle), le 27 mars 1902. Je suis très satisfait, car j'ai obtenu, avec les Pilules Suisses, un grand soulagement. Je les considère comme le remède le plus efficace pour rétablir ma santé un peu délabrée. Ma femme, qui en fait également usage pour combattre la constipation, en obtient un excellent résultat. Jacques THIERRY (Sig. lég.) A. M. Hertzog, ph., 28, r. de Grammont, Paris.

Arrondissement de Figeac

**FIGEAC.** — Station des haras. — Liste des étalons pour la monte de 1903 : 1° *Kitab*, pur sang arabe, oriental-alezan ; taille 1<sup>m</sup>51 ; 2° *Islam*, pur sang anglo-arabe, alezan, taille 1<sup>m</sup>53 ; 3° *Haume*, pur sang anglo-arabe, bai, taille 1<sup>m</sup>62 ; 4° *Trillion*, demi sang, anglo-arabe, bai, trotteur, taille 1<sup>m</sup>61. Ces quatre étalons, d'excellente origine, donneront entière satisfaction aux nombreux éleveurs de la circonscription et feront en outre ressortir l'importance de notre station.

**BAGNAC.** — Foire du 3 mars. — La foire du 3 mars a été peu importante à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée. Les cours sur les bœufs de toute catégorie n'avaient pas varié. Les veaux et les moutons valaient de 0,90 à 1 fr. le kil. Transactions lentes sur les cochons gras.

**Suspension du maire.** — On nous informe que M. Rozières, maire de Bagnac, a été suspendu de ses fonctions.

**SAINT-CERÉ.** — Foire du 1<sup>er</sup> Mars. — Temps incertain, peu de monde et cependant beaucoup d'acheteurs.

Voici la mercuriale :

Veaux, de 0,90 à 1 fr. le kil. ; moutons, de 30 à 50 fr. la pièce ; porcelets, de 20 à 40 fr. la pièce ; porcs gras, de 90 à 100 fr. les 100 kil. ; bœufs gras, de 60 à 65 fr. les 50 kil. ; bœufs d'attelage, de 500 à 900 fr. la paire.

Froment, de 14 à 16,50 le sac de 80 lit. ; seigle, de 11 à 11,50 ; avoine, de 6 à 6,50 ; maïs, de 12 à 13 fr. ; sarrasin de 9 à 10 fr.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Gourdon

**SOULLAC.** — La foire. — Mercuriale de la foire de lundi, dite de Carême :

Bœufs gras, de 30 à 38 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 450 à 600 fr. la paire ; moutons, de 35 à 40 fr. les 50 kilos ; cochons gras, de 46 à 50 fr. les 50 kilos.

Pigeonneaux, de 60 à 70 c. la paire ; dinde, 60 c. le demi-kilo ; dindes, 75 c. le demi-kilo ; œufs, 70 c. la douzaine.

Blé, 18 fr. 50 l'hectolitre ; orge, de 14 à 16 fr. ; maïs, de 15 à 16 fr.

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont aujourd'hui très satisfaisantes bien que les affaires aient été peu actives, les cours sont pour la plupart en hausse.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 99.87 a repris le pair et clôture à 100.05.

La Banque de France cote 3.855.

Le Crédit Foncier à 715 n'a pas varié ; le Crédit Lyonnais en hausse de 6 fr. s'est avancé à 1133 ; la Société Générale cote 628.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1423 ; le Midi à 1201 et le Nord à 1815.

Le Suez n'a pas été coté à terme.

L'Extérieure est demandée à 92 ; l'Italien à 102.50 ; le Portugais à 32.45.

Le Serbe 5 0/0 nouveau est à 458.

Voici l'avis de répartition de l'emprunt 5 0/0 or des monopoles de Serbie.

Les souscripteurs de 1 à 4 obligations recevront 1 obligation.

Les souscripteurs de 5 à 20 obligations recevront 2 obligations.

Les souscripteurs au-dessus de 20 obligations recevront 10 0/0 de leurs demandes, toute fraction donnant droit à une obligation entière.

Le Turc D clôture à 3002 ; la Banque Ottomane à 604.

En Banque, les actions Compteurs à Gaz et Constructions Mécaniques sont actives à 158.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1° à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2° en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1° DE PARIS à TOURS.
- 2° DE TOURS à NANTES.
- 3° DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4° D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5° DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6° DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÈME.
- D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grao), Alat, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginols), Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains, Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradjan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villetranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même 9, rue du Lycée.

Vient de paraître :

LA SÉPARATION

DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ

Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne

Prix : 1 fr. 25

S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

Avis au public

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris Dentiste du Lycée Gambetta 69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur.

Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

A LOUER

BOULANGERIE

AVEC MATÉRIEL

12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

AVIS

Monsieur FARGE

FABRICANT DE MALLES

Avenue de la Gare

Prendrait des ouvrières garnisseuses ou des apprenties.

GAZ et ÉLECTRICITÉ

MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS RÉDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
4 Mer.	+ 12	+ 6	750	Beau
5 Jeudi	+ 14	+ 7.5	756	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.

D<sup>r</sup> HERBEAU.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XII

Version anglaise de l'Idylle irlandaise

— C'est étrange, pensait-elle, que le capitaine O'Donnell la reconnaisse aussi. Mademoiselle Herculcastle est vraiment une personne très mystérieuse. Je serais curieuse de savoir pourquoi elle exerce sur moi une si singulière fascination. Ce n'est pas que je l'aime... non, au contraire, j'ai des doutes à son égard et je n'ai pas confiance en elle. Cependant, j'éprouve du plaisir à la regarder, à l'entendre parler, à m'occuper de ce qui la concerne. C'est étrange comme sir Arthur paraît heureux. Je n'ai jamais réussi à l'enchaîner comme cela. Il y a quatre heures à peine qu'il était sur le point de demander ma main, et maintenant l'on dirait qu'il croit qu'il n'y a

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

pas d'autre femme sur terre que Hélène Herculcastle. Serais-je jalouse?... Ai-je, après tout, l'envie de l'épouser?... Serais-je coquette comme on le prétend?...

Elle sourit avec aigreur en regardant du côté du baronnet et de la gouvernante.

Talbot aperçut ce regard et en suivit la direction.

— Et ! voilà certainement un couple qui se fait la cour, dit Talbot qui ne brillait pas par une très grande vivacité d'intelligence. Je ne croyais pas que sir Arthur fût un dameret, mais on dirait ce soir... que... Mais ciel !

Il s'arrêta court avec des yeux hagards. Mlle Herculcastle avait levé la tête de dessus l'album de gravures qu'elle feuilletait, sa figure se trouvait tournée directement en face de lui, et il l'aperçut alors pour la première fois.

Cecil le regarda et se mit à rire aux éclats, La stupéfaction, la consternation, l'horreur, tels étaient les sentiments qu'exprimait sa figure en ce moment.

— Quoi ! encore un ! sur ma parole, l'intrigue se complique rapidement. Vous aussi, vous avez donc connu Mlle Herculcastle dans quelque autre monde que celui-ci ? Elle est donc destinée à causer une pareille impression sur tous les gens qu'elle rencontre ?

— Mademoiselle... comment l'appellez-vous lady Cecil ? Grand Dieu ! Je n'ai jamais vu une ressemblance aussi frappante. Sur mon honneur, lady Cecil, j'ai cru voir un revenant !

Bien entendu... c'est la formule consacrée... ils disent tous cela. Pour le revenant de qui l'avez-vous prise, Monsieur Talbot ?

— Pour celui de Catherine Dangerfield, bien entendu... pauvre Kathie. C'est aussi certainement elle que...

Talbot tira son mouchoir et essuya sa figure, qui s'était couverte de sueur.

— Je vous donne ma parole que je n'ai jamais vu ressemblance pareille. Pourtant, cette jeune femme a peut-être les cheveux plus noirs qu'elle ne les avait, puis... oui, je crois qu'elle est plus grande et plus gracieuse... elle est...

Talbot s'arrêta de nouveau, le trouble auquel il était en proie ne lui permettant pas de relier ses phrases.

— Je n'ai jamais vu une chose pareille, jamais je vous en donne ma parole d'honneur. Que dit de cela sir Richard ? il doit s'en être aperçu, et diable ! cela ne doit pas lui faire plaisir.

— Sir Richard n'a pas cessé d'être en proie à la plus grande épouvante depuis qu'elle est à Scarswood. Oh ! oui, il a remarqué cela, ce n'est pas douteux. Mlle Herculcastle jouit du même privilège que les bons romans, l'intérêt grandit de plus en plus autour d'elle. Je crains vraiment que, si elle continue d'effrayer les gens de la sorte, lady Dangerfield ne la renvoie bientôt. Un spectre vivani ne convient guère pour servir d'institutrice à des jeunes filles.

— En tout cas, elle n'a pas l'air d'effrayer sir Arthur Tregenna, dit Talbot qui commençait à se remettre. Vous dites donc qu'elle est tout bonnement la gouvernante des enfants ? Je n'ai jamais vu une ressemblance si extra-

ordinaire ! jamais de ma vie, Je serais curieux de savoir ce que dirait Edith, si elle pouvait la voir ?

— Edith ?  
— Ma sœur, vous savez, était l'amie intime et la confidente de Catherine Dangerfield ; elle est mariée maintenant, vous savez, avec De Vere et elle est allée habiter le midi de la France pour raison de santé. Diable ! je crois qu'il ne serait pas prudent qu'elles se rencontrassent, Edith est si nerveuse ! Elle a pris bien à cœur la mort de Catherine, la pauvre fille ; et si elle tombait tout à coup sur un te fac-simile de son amie je ne sais trop ce qui en résulterait. Non ! je n'ai jamais vu, de ma vie, une ressemblance aussi frappante !

Talbot et Cecil commencèrent à valser.

— C'est étrange !... c'est étrange !... ne cessait de se dire Cecil.

C'était peut-être pour cela qu'elle ne quittait pas des yeux Mlle Herculcastle et sir Arthur assis auprès de la petite table. Rien ne les distraitait. Ils se faisaient la cour dans toute la force du terme.

Le Capitaine O'Donnell lui-même refusa de souscrire à la demande de milady, qui l'engageait à s'avancer pour causer à son ami.

— Pas du tout, dit-il en souriant, cela peut attendre. Ce serait dommage de le déranger, il a l'air de si bien s'amuser.

Ce fut Mlle Herculcastle qui mit un terme au tête à tête.

Sir Arthur prenait tant d'intérêt à la conversation de sa compagne et aux gravures qu'elle lui montrait, qu'il ne s'était pas du tout rendu compte que le temps s'était écoulé.

(A Suivre).

IMPRESSIONS

Jetez les yeux sur les annonces chez nous et vous vous rendrez compte de ce qu'est la publicité. Tous les Négociants sont, en effet, convaincus que l'annonce produit sur l'abonné les impressions suivantes :

Première annonce, insérée pour la première fois : Il ne la voit pas.

Deuxième insertion : Il la voit, mais il ne la lit pas.

Troisième insertion : Il la lit.

Quatrième insertion : Il regarde le prix de l'article.

Cinquième insertion : Il prend l'adresse.

Sixième insertion : Il en parle à sa femme.

Septième insertion : Il se décide à l'acheter.

Huitième insertion : Il l'achète.

Neuvième insertion : Il signale l'annonce à ses amis.

Dixième insertion : Les amis en parlent à leurs femmes, etc., etc.

CONCLUSION !

Il ne faut pas publier une annonce moins de dix fois.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 5 mars 1903.

V<sup>es</sup> Nacla : Chronique. — Camille Flammarion : Le Ciel et la Vie. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alamé : Le Maître du Moulin-Blanc. — (suite). — Hneryk Sienkiéwicz : Bartek le Vainqueur (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karénina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 15 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 5 mars 1903.

Traits de mœurs annamites, Pierre Lugnet. — Les écoles des villages sibériens, B. de Zenzinoff. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Attelage à bosses ; Omnibus à éléphants ; l'emploi des œufs de serpents à sonnettes ; les Peaux-Rouges du Canada ; les charbonniers du Lancashire ; la Tripolitaine italienne ; les murs cyclopéens d'Aderno, G. T. — Le Secret du Volcan, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — L'Hospitalité chez les Musulmans, H. de Gélyat. — Une course de taureaux à Lima, H. Bressler. — La fête des garçons au Japon, B. — « Knick-Knak » Club. Roman inédit (suite et fin), illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — Sur les grands chemins du globe, G. D. — Le mal de mer, B. M. — Société des arts industriels de l'Isère, G. D. — La conquête de la Terre en éphémérides, A. D. — Les Voyages de nos lecteurs : le besoin rend ingénieux, A. Gérard. — Curiosités naturelles : le chien du Président Castro, XXX. —

Comment on broche soi-même le Globe Trotter. — Petite Correspondance, G. T. — Nos Concours : n° 61 (Les fenêtres), soixante prix, résultats du concours n° 56 (l'Etoile mystérieuse), M. Sphinx. — Pour éloigner les fauves (page humoristique), J. d'Auriant.

LE VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
est un  
PUR JUS DE VIANDE DE BŒUF  
TRÈS CONCENTRÉ  
dont l'utilité dans la Cuisine  
journalière est incontestable.  
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET  
MARCHANDS DE COMESTIBLES.



PARIS  
GRANDS MAGASINS DU  
**Printemps**  
NOUVEAUTÉS  
Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à  
MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt  
gratuit et franco.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées  
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjoan, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c

EXCURSIONS AUX GORGES DU TARN

Il est délivré des billets de voyage circulaire de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, permettant de visiter les Gorges du Tarn et comprenant les itinéraires ci-après, savoir :

Paris, Montargis viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Sévérac-le-Château, Rodez, Figeac, Brive, Limoges, Vierzon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 118 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 83 fr.  
Paris, Montargis viâ Moret ou Corbeil, Arvant, Neussargues, Garabit, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse, Montauban, Brive, Limoges, Vierzon, ou Toulouse, Capdenac, Brive, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 130 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 93 fr.  
Paris, Vierzon, Limoges, Brive, Figeac, Rodez, Sévérac-le-Château, Mende ou Banassac-la-Canourgue (interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau ou Saucières ou Combere-donde ou le Vigan, Nîmes, Tarascon, Lyon, Dijon, Paris.

1<sup>re</sup> classe : 136 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 96 fr.  
Toulouse, Figeac, Neussargues, Garabit, Mende ou Capdenac, Rodez, ou Banassac-la-Canourgue) interruption du voyage par fer), Aguessac ou Millau, Béziers, Carcassonne, Toulouse.

1<sup>re</sup> classe : 64 fr. — 2<sup>e</sup> classe : 47 fr.  
Validité des billets : 30 jours, non compris le jour de départ.

NOTA. — Les voyageurs peuvent commencer leur voyage à toutes les gares situées sur l'itinéraire du voyage circulaire, mais ils doivent suivre cet itinéraire dans l'ordre indiqué ci-dessus, l'excursion des Gorges du Tarn n'étant possible que dans le sens de la descente. Il n'est rien remboursé pour les parcours abandonnés.

Les frais de l'excursion dans les Gorges du Tarn ne sont pas compris dans les prix des billets de voyages circulaires.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges,

Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arad), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escoutoubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Ecausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Viellefranche-de-Comblant (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, le déplacement des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1<sup>o</sup>. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2<sup>o</sup>. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1<sup>er</sup> octobre inclus.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>er</sup> itinéraire 1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.